



## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

#### **REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE ECOLE JULES VERNE**

---

**MAIRIE DE LE COUDRAY  
32 RUE DU GORD  
28630 LE COUDRAY**

Le présent marché a pour objet le remplacement de la chaudière de l'école Jules Verne Avenue de l'Europe

Lieu d'exécution des travaux : Ecole Jules Verne avenue de l'Europe

La période de préparation est de 2 semaines à compter de la date de notification du marché. Elle n'est pas comprise dans le délai d'exécution que proposera le candidat dans son offre. Le délai d'exécution débutera à réception de l'ordre de service Néanmoins l'installation devra obligatoirement être en fonction au plus tard le 15 octobre 2020

### **TRAVAUX A REALISER**

La prestation comprendra :

1. Le désembouage complet de l'installation
2. Le rinçage complet de l'installation qui devra être réalisé avant le démontage de la chaudière
3. Le démontage de complet de la chaudière, son évacuation en décharge de l'entreprise
4. La dépose complète du conduit de fumée existant y compris la protection temporaire de l'ouverture contre les pénétrations d'eau
5. La fourniture et la pose d'une chaudière à condensation de 185KW ECO avec brûleur à pré mélange modulant de 18 à 100%, rendement annuel de 109, fonctionnant en maître esclave avec une régulation en fonction des températures extérieures mais aussi selon la présence ou non dans les bâtiments (vacances scolaires)
6. La fourniture et pose d'un bac de neutralisation des condensats avec pompe de relevage, y compris le raccordement sur le réseau d'eaux usées existant
7. La fourniture et pose d'un désemboueur électromagnétique avec les produits servant au désembouage des réseaux et pompe de charge
8. Le raccordement hydraulique en tube acier noir sur brides en attente y compris les éléments servant aux raccordements (T, coude, cône.....)
9. Le raccordement au réseau gaz en tube acier noir depuis la vanne en attente avec filtre, détendeur et supportage. La conduite devra être peinte avec la couleur réglementaire.
10. Le raccordement électrique de l'installation au tableau de la chaufferie
11. Le percement de la toiture en béton (carottage) pour le passage du conduit de fumée du préparateur ECS
12. La fourniture et pose du tubage de diamètre 160de la chaudière en tube PPS, y compris les raccords, chapeau de finition en supportage
13. La fourniture et pose du tubage de diamètre 110de la chaudière en tube PPS, y compris les raccords, chapeau de finition en supportage
14. La réalisation de l'étanchéité sur la toiture terrasse pour les deux sorties
15. le Calorifugeage des installations neuves en laine de roche finition PVC
16. Essais et réglages mise en service du fabricant
17. Nettoyage du chantier
18. Réception de l'installation avec fourniture d'un DOE (schémas électriques, hydrauliques, et documentations techniques, certificat de mise en service et d'étanchéité circuit gaz)

L'ensemble des travaux devra être réalisé dans les règles de l'art et sera conforme aux règles et normes en vigueur au moment des travaux.

L'entreprise s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur au moment des travaux et tout particulièrement les risques liés au COVID 19.

L'entreprise fournira un double des habilitations électriques et gaz avant travaux.

L'entreprise s'engage et contrôle son personnel sur l'application et le respect du port des EPI.

L'entreprise fournira également les FDS (fiches de données sécurité) ainsi que les fiches techniques mentionnant les caractéristiques techniques des appareils. Le Dossier des ouvrages exécutés devra être remis à la fin de la prestation et au plus tard lors des opérations préalables à la réception des travaux.

### **MATERIELS REGLEMENTAIRES**

L'entrepreneur sera tenu de fournir, pour l'exécution de ses travaux, du matériel de première qualité portant la marque nationale de conformité aux normes NF. En l'absence de marques citées au présent descriptif, la qualité du matériel proposé doit être garantie par la présentation d'un certificat de conformité, délivré par un Organisme habilité à cet effet.

L'entreprise devra :

- le montage et démontage de tous engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- les percements, saignées, branchements, tamponnages et scellements nécessaires à la réalisation des ouvrages (s'ils s'avèrent nécessaire),
- la dépose et la mise en décharge des matériaux non réutilisés.

L'entrepreneur reste responsable des conséquences que peuvent avoir ses travaux sur la solidité des constructions et des traces ou fissures qui pourraient apparaître par la suite.

### **CONTROLES ET ESSAIS**

Il sera procédé aux contrôles et essais d'étanchéité et de fonctionnement des installations.

Ces essais seront à réaliser par les soins de l'entrepreneur et sous sa responsabilité, et il aura à sa charge tous les frais de contrôles et d'essais, la mise à disposition de tous les matériels et appareillages nécessaires, ainsi que la mise à disposition du personnel qualifié.

Pour les installations de chauffage, les essais à réaliser seront les suivants :

- essais d'étanchéité des tuyauteries à froid ;
- essais d'étanchéité des tuyauteries mises en température, et ensuite après refroidissement ;
- essais de fonctionnement de l'installation ;

- essais de fonctionnement des robinets, vannes et autres organes ;
- essais de température.

Les essais de température ne seront réalisés que lorsque la température extérieure les rendra possible.

Tous les essais seront effectués dans les conditions précisées aux DTU.

Les résultats de ces vérifications et essais devront être consignés dans un procès-verbal.

## **REGLEMENTATION**

Dans l'étude et l'exécution de son marché, l'Entrepreneur devra tenir compte des stipulations des lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires, normes applicables aux travaux relatifs au présent MAPA, en vigueur à la date de signature du marché.

Notamment :

- DTU 65.4 - Chaufferies aux gaz et aux hydrocarbures liquéfiés,
- La Nouvelle Réglementation Thermique,
- Le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Le Code de la Santé Publique,
- Le Règlement Sanitaire Départemental Type.

## **DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE DE LA CHAUFFERIE**





L'entrepreneur

Lu et approuvé (signature)